

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale annuelle

du 21 avril 2021 (10 heures)

Ce formulaire doit être retourné pour le **15 avril 2021** au plus tard à :

Proximus SA de droit public
Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général
Bd du Roi Albert II, 27 (26U)
B – 1030 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
actions nominatives (1)

de Proximus
SA

(1) biffer la mention inutile

**vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société
qui se tiendra le mercredi 21 avril 2021 à 10 heures.**

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:
(marquer la case correspondante)

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2020.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	397.845.796 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	167.288.106 EUR
Bénéfice à affecter	=	565.133.902 EUR
Prélèvement net sur les réserves	+	149.774.003 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	387.581.903 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	26.182.963 EUR
Bénéfice à reporter	=	301.143.039 EUR

Pour 2020, le dividende brut s'élève à 1,20 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,84 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 11 décembre 2020, si bien qu'un dividende brut de 0,70 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,49 EUR par action) sera versé le 30 avril 2021. La date de l'ex-dividende est fixée au 28 avril 2021, la date d'enregistrement au 29 avril 2021.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

6. Approbation de la politique de rémunération.
Proposition de décision: approuver la politique de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

7. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

9. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

10. Décharge à accorder au commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Geert Verstraeten et à CDP Petit & Co SRL, représentée par Monsieur Damien Petit, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

11. Renomination d'un administrateur.
 Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Pierre Demuelenaere en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.
 Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce troisième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

12. Renomination d'un administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de renommer Monsieur Karel De Gucht en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2025. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

13. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Monsieur Ibrahim Ouassari en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2025. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

14. Prise de connaissance nomination et renouvellement de mandat membres du Collège des Commissaires.
 L'assemblée prend acte de la décision de l'assemblée générale de la Cour des Comptes du 3 février 2021, de nommer Monsieur Dominique Guide, conseiller, en remplacement du conseiller sortant Monsieur Pierre Rion et de renouveler le mandat de Monsieur Jan Debucquoy, conseiller, en qualité de membres du Collège des Commissaires de la société anonyme de droit public Proximus pour un mandat renouvelable de six ans.

15. Divers.

Fait à, le 2021.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.
 Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.